

ANNEXES

CONTRAT DE LICENCE EXCLUSIVE DE MARQUE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

Dont le siège institutionnel est situé au 58 rue Boulevard Charles Livon, Le Pharo
13007 Marseille - France

Représentée par Monsieur Guy TEISSIER

Ci-après désignée le CONCEDANT,

D'UNE PART,

ET

La **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**, Société en nom collectif, immatriculée le 30 avril 2014 sous le n° 801 950 692 dont le siège social est 25 rue Edouard Delanglade 13006 Marseille - France

Représentée par Monsieur Loïc FAUCHON en sa qualité de Président Directeur Générale de la Société des Eaux de Marseille, gérante,

Ci-après dénommée le LICENCIE,

D'AUTRE PART,

Ensemble, les PARTIES,

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

La **COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE** a conclu avec la **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE** un contrat de délégation de service public de l'eau que les **PARTIES** se dispensent de détailler plus avant, étant bien connus de ces derniers.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 15 ans et a pris effet le 1^{er} juillet 2014.

Dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre, la **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE** a déposé en son nom la marque française suivante :

- « **EAUX DE MARSEILLE METROPOLE** » n° 12 3 970 392 déposée le 20 décembre 2012 en classes 37, 39 et 42 (marque enregistrée).

Afin d'être en totale conformité avec le choix de la dénomination sociale arrêtée à l'issue de l'adjudication, la **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE** a, par la suite, déposé en son nom les marques françaises suivantes :

- « Société Eau de Marseille M E T R O P O L E » (marque semi-figurative couleur)
 n° 14 4 110 688, déposée le 06 août 2014 en classes 37, 39 et 42 (marque enregistrée) ;

- « SEMM » n° 14 4 108 659 déposée le 28 juillet 2014 en classes 37, 39 et 42 (marque enregistrée) ;

Les copies des certificats d'enregistrements sont annexées au présent acte.

- « EAU DE MARSEILLE METROPOLE » n° 14 4 121 449 déposée le 29 septembre 2014 en classes 37, 39 et 42 (marque déposée).

La copie du récépissé de dépôt de la demande d'enregistrement est annexée au présent acte.

Ces trois dernières marques seront désignées par « les marques ».

Par ailleurs, la SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE, filiale de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, a spécialement été créée à l'effet d'effectuer le service public de l'eau du périmètre défini par le contrat de délégation sous les marques « EAU DE MARSEILLE METROPOLE » n° 14 4 121 449, « SEMM » n° 14 4 108 659 et « Société Eau de Marseille METROPOLE » (marque semi-figurative couleur)  n° 14 4 110 688.

A ce jour, la COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE est titulaire des **MARQUES** par la suite de la cession qui lui en a été consentie par la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE. Le contrat de cession est annexé au présent acte.

Il a été convenu que le **CONCEDANT** concède en retour au **LICENCIÉ** une licence exclusive et à titre gratuit des **MARQUES** pour la durée de la délégation, à savoir 15 ans.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Par les présentes, le **CONCEDANT** concède au **LICENCIÉ** qui accepte, une licence exclusive d'exploitation sur les **MARQUES**, pour l'ensemble des services qu'elles couvrent.

La licence est consentie et acceptée en vue de la gestion par le **LICENCIÉ** de la délégation de service public de l'eau sur le périmètre défini par le contrat de délégation sous les **MARQUES**.

Dans l'hypothèse où le **LICENCIÉ** ou bien le **CONCEDANT** souhaiterait déposer une nouvelle marque dans le but de l'exploiter dans le cadre des contrats de délégation, chacune des **PARTIES** s'engage à en informer l'autre. Sous réserve d'un accord commun des **PARTIES**, cette marque sera déposée par le **CONCEDANT** lequel concèdera une licence exclusive au **LICENCIÉ**. Cette licence sera formalisée par une annexe au présent contrat.

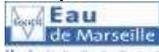
ARTICLE 2 - Territoire concédé

La présente licence de marque est consentie et acceptée en vue de l'exploitation des **MARQUES** par le **LICENCIÉ**, dans le cadre de la délégation de service public de l'eau sur le périmètre défini par le contrat de délégation sous « **LES MARQUES** » pour le territoire de la France.

ARTICLE 3 - Obligations et garanties du **CONCEDANT**

3.1 Obligation de délivrance

Le **CONCEDANT** remet ce jour au **LICENCIÉ**, qui le reconnaît, l'ensemble des documents lui permettant d'exploiter régulièrement **LES MARQUES**, et notamment une copie des Certificats d'enregistrement des marques « **Société Eau de Marseille M E T R O P O L E** »

(marque semi-figurative couleur)  n° 14 4 110 688 et « **SEMM** » n° 14 4 108 659 ainsi qu'une copie du récépissé de dépôt de la demande d'enregistrement « **EAU DE MARSEILLE METROPOLE** » n° 14 4 121 449.

3.2 Garanties

La licence est concédée sans autre garantie que celle du fait personnel du **CONCEDANT** et de l'existence matérielle des **MARQUES**.

Le **CONCEDANT** s'engage à ne pas concéder de licence à d'autre partie que le **LICENCIÉ**.

ARTICLE 4. Obligations et garanties du **LICENCIÉ**

4.1 Obligation de maintien en vigueur des **MARQUES** concédées

Pendant la durée du présent contrat, il a été convenu que le **LICENCIÉ** s'engage à procéder, à ses frais, au renouvellement des **marques** concédées pour tous les services visés.

Dans l'hypothèse où une nouvelle marque serait déposée, conformément à l'article 1 du présent contrat, les frais de dépôt seront à la charge du **LICENCIÉ**.

4.2 Obligation de ne pas porter atteinte aux **MARQUES** concédées

Le **LICENCIÉ** s'engage à ne pas porter atteinte aux **MARQUES** et à ne les exploiter que dans le cadre de la délégation de service public de l'eau sur le périmètre défini par les contrats de délégation.

ARTICLE 5. Confidentialité

Il est rappelé que les informations communiquées par l'une des **PARTIES** à l'autre, de même que les termes du présent contrat à l'exception nécessaire à l'inscription de la présente licence au Registre National des Marques (RNM), sont et seront considérées comme strictement confidentiels.

ARTICLE 6 - Comportement loyal et de bonne foi

Les **PARTIES** s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi, et notamment à signaler sans délai toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 7 - Défense de la marque

Les **PARTIES** s'engagent à se tenir mutuellement informées de toutes les atteintes aux **marques** objets du présent contrat dont elles pourraient avoir connaissance.

Il a été convenu que la protection et la défense des **marques** seront à la charge du **LICENCIÉ** et que de ce fait il pourra s'il le juge opportun décider seul d'engager toutes actions ou procédures à l'encontre du contrefacteur sans avoir à obtenir l'accord préalable du **CONCEDANT**.

Dans ces conditions, le **CONCEDANT** s'engage à respecter le choix du **LICENCIÉ** et à ne pas engager sa responsabilité sur l'opportunité d'engager ou pas une action.

Dans l'hypothèse où le **LICENCIÉ** déciderait d'agir, il supportera alors seul les frais de ces actions ou procédures et bénéficiera seul, le cas échéant, des indemnités, dommages-intérêts ou autres compensations financières qui en résulteraient. Le **CONCEDANT** pourra, à tout moment et s'il le juge opportun, se joindre à l'action.

Dans l'hypothèse où le **LICENCIÉ** déciderait de ne pas agir, le **CONCEDANT** pourra, s'il le juge opportun, engager, à ses frais, toutes actions ou procédures à l'encontre du contrefacteur. Il supportera alors seul les frais de ces actions ou procédures et bénéficiera seul, le cas échéant, des indemnités, dommages-intérêts ou autres compensations financières qui en résulteraient. Le **LICENCIÉ** pourra, à tout moment et s'il le juge opportun, se joindre à l'action.

ARTICLE 8 - Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date de prise d'effet du contrat de délégation, soit le 1^{er} juillet 2014 est conclu pour une durée de quinze années.

ARTICLE 9 - Redevances

La présente licence est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 10 - Cessation du contrat de licence exclusive

Il est expressément stipulé qu'au terme du contrat celui-ci prendra fin sans autre formalité ni préavis.

Le **LICENCIÉ** cessera, à compter de la date de cessation du présent contrat, d'utiliser les **MARQUES**.

Il remettra à la disposition du **CONCEDANT** tous les documents relatifs aux **MARQUES** que celui-ci aura fournis au titre du présent contrat.

ARTICLE 11 - Cession et transmission du contrat

Le présent contrat est conclu *intuitu personae*, en fonction notamment des compétences et aptitudes spécifiques du **LICENCIE** dans le cadre de l'exploitation des **MARQUES** concédées.

Les droits et obligations résultant du présent contrat ne pourront être cédés ou transférés par le **LICENCIE**, totalement ou partiellement, à titre gratuit ou onéreux, à quelque personne, à quelque titre et sous quelque forme que ce soient, sans l'accord exprès, préalable et écrit du **CONCEDANT**.

ARTICLE 12 - Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au **droit français**.

Toutes contestations relatives à sa validité, son interprétation et/ou son exécution qui ne pourraient être résolues à l'amiable entre les **PARTIES**, seront soumises aux juridictions compétentes de Marseille.

ARTICLE 13 - Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du contrat ou de sa copie afin de procéder à son inscription, en intégralité ou par extrait, au Registre National des Marques. Les frais afférents à ces démarches seront à la charge du **LICENCIE**.

Les formalités d'inscription de la cessation du contrat de licence à son échéance seront effectuées auprès du Registre National des Marques de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), aux frais et à la diligence du **CONCEDANT**.

En trois (03) exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties,

Pour la **COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Nom: Monsieur Guy TEISSIER

Qualité : Président

Le :

Signature :

Pour la **SOCIETE EAU DE MARSEILLE
METROPOLE**

Nom: Monsieur Loïc FAUCHON

Qualité : Président de la Société des Eaux
de Marseille, gérante

Le :

Signature :

CONTRAT DE CESSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, Société anonyme, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 057 806 150 dont le siège social est situé au 25 rue Edouard Delanglade, 13006 Marseille, France

Représentée par Monsieur Loïc FAUCHON

(Ci-après désignée la **CEDANTE**)

D'une part,

ET

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE, dont le siège institutionnel est situé au 58 rue Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13007 Marseille, France

Représentée par Monsieur Guy TEISSIER

(Ci-après dénommée la **CESSIONNAIRE**)

D'autre part,

ATTENDU QUE :

Un appel d'offre a été émis par la COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE pour effectuer l'activité suivante : « Gestion de la délégation de service public de l'eau sur le périmètre de la Communauté Urbaine de Marseille ».

La SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE a remporté cet appel d'offre.

Dans ce contexte, la COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE a conclu avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE un contrat de délégation de service public de l'eau.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 15 ans et a pris effet le 1^{er} juillet 2014.

Dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre, la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE a déposé en son nom la marque française suivante :

- « **EAUX DE MARSEILLE METROPOLE** » n° 12 3 970 392 déposée le 20 décembre 2012 en classes 37, 39 et 42 (marque enregistrée).

Afin d'être en totale conformité avec le choix de la dénomination sociale arrêtée à l'issue de l'adjudication, la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE a, par la suite, déposé en son nom les marques françaises suivantes :

- « **Société Eau de Marseille M E T R O P O L E** » (marque semi-figurative couleur)
 n° 14 4 110 688, déposée le 06 août 2014 en classes 37, 39 et 42 (marque enregistrée) ;

- « **SEMM** » n° 14 4 108 659 déposée le 28 juillet 2014 en classes 37, 39 et 42 (marque enregistrée) ;

Les copies des certificats d'enregistrements sont annexées au présent acte.

- « **EAU DE MARSEILLE METROPOLE** » n° 14 4 121 449 déposée le 29 septembre 2014 en classes 37, 39 et 42 (marque déposée).

La copie du récépissé de dépôt de la demande d'enregistrement est annexée au présent acte.

Ces trois dernières marques seront désignées par « **les marques** ».

Il a été convenu que la **CEDANTE** cède « **les marques** » à la **CESSIONNAIRE**.

La **CEDANTE** déclare qu'elle a la propriété pleine et entière des **marques**, qu'elle n'en a consenti aucune licence, aucun nantissement, aucun droit de gage et qu'elle est en mesure de les céder librement.

PAR LES PRESENTES IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

La **CEDANTE** cède à la **CESSIONNAIRE** qui accepte, à compter du 1^{er} juillet 2014, tous ses droits de propriété sur « **les marques** ».

La **CESSIONNAIRE** aura donc la pleine propriété des « **marques** » et le droit d'en faire usage, donner licence, jouir et disposer comme de chose lui appartenant et de l'exploiter comme bon lui semblera.

La **CESSIONNAIRE** aura le droit d'entreprendre, de reprendre ou de continuer à son nom mais à ses frais, risques et profits, tant en demandant qu'en défendant, tous droits, instances, procédures ou actions relatifs aux « **marques** », y compris le droit de poursuivre judiciairement toutes usurpations antérieures ou à venir.

La **CESSIONNAIRE** pourra réclamer ou recevoir, à son profit exclusif, tous les dommages-intérêts dus par des contrefacteurs des « **marques** » en question pour des actes de contrefaçon commis avant ou après la présente cession.

La **CESSIONNAIRE** reconnaît que remise lui a été faite de toutes les pièces relatives aux **MARQUES**, à savoir les titres officiels pour les « **marques** » enregistrées « **Société Eau de**

Marseille **M E T R O P O L E** » (marque semi-figurative couleur)  n° 4 110 688, et
, « **SEMM** » n° 14 4 108 659 et le récépissé de dépôt pour la marque déposée "EAU DE
MARSEILLE METROPOLE" n° 14 4 121 449.

La **CEDANTE** ne garantit que l'existence matérielle des « **marques** » et la présente cession est donc conclue aux risques et périls de la **CESSIONNAIRE**.

La présente cession est consentie pour la **somme d'un euro symbolique**.

La **CEDANTE** et la **CESSIONNAIRE** conviennent, qu'au terme du contrat de délégation de service public de l'eau, l'usage éventuel des marques cédées ne devra, en aucune manière, porter atteinte aux droits de la **CEDANTE** sur ses marques existantes.

La présente sera inscrite auprès du Registre National des Marques de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), aux frais et à la diligence de la **CEDANTE**.

Fait en 3 exemplaires, dont un pour chacune des parties.

Pour la **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Nom: Monsieur Loïc FAUCHON

Qualité : Président Directeur Général

Le :

Signature :

Pour la **COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Nom: Monsieur Guy TEISSIER

Qualité : Président

Le :

Signature :

ANNEXES



de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 14/48 Vol. II du 28 novembre 2014

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves LAPIERRE', is written over a horizontal line.

Yves LAPIERRE



109 - 1 / 1 - 00000 - 0

227

CABINET BEAU DE LOMENIE
232 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE

N° National : 14 4 110 688

Dépôt du : 8 AOÛT 2014

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, SOCIETE ANONYME, 25
RUE EDOUARD DELANGLADE, 13006 MARSEILLE.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
CABINET BEAU DE LOMENIE, 232 avenue du Prado, 13008
MARSEILLE.



Marque déposée en couleurs.

Classe N° 37 : Construction ; réparation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'installation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'étanchéité (construction) ; supervision (direction) de travaux de construction ; réparation de pompes ; désinfection ; installation, entretien et réparation de machines, à savoir : appareils pour le conditionnement de l'eau, travaux publics ; pompage et régularisation d'eau ;

Classe N° 39 : Distribution des eaux ; adduction d'eau ; stockage ; transport de l'eau ; gestion de l'approvisionnement en eau ;

Classe N° 42 : Analyse chimique ; recherches en chimie ; services de chimie ; conseils en construction ; établissement de plans pour la construction ; consultation sur la protection de l'environnement ; contrôle de qualité ; essai de matériaux ; expertises (travaux d'ingénieurs) ; ingénierie ; maintenance de logiciels d'ordinateurs ; étude de projets techniques ; recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers) ; recherches biologiques ; recherches en bactériologie ; consultations professionnelles en matières de projet scientifiques, techniques ou environnementaux.

Classes de produits ou services : 37, 39, 42.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015



de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 14/47 Vol. II du 21 novembre 2014

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves LAPIERRE', is written over a horizontal line.

Yves LAPIERRE



11-1/1-00000-0



197

CABINET BEAU DE LOMENIE
232 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE

N° National : 14 4 108 659

Dépôt du : 28 JUILLET 2014

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, SOCIETE ANONYME, 25
RUE EDOUARD DELANGLADE, 13006 MARSEILLE.
N° SIREN : 057 806 150.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
CABINET BEAU DE LOMENIE, 232 AVENUE DU PRADO, 13008
MARSEILLE.

SEMM

Classe N° 37 : Construction ; réparation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'installation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'étanchéité (construction) ; supervision (direction) de travaux de construction ; réparation de pompes ; désinfection ; installation, entretien et réparation de machines, à savoir : appareils pour le conditionnement de l'eau, travaux publics ; pompage et régularisation d'eau ;

Classe N° 39 : Distribution des eaux ; adduction d'eau ; stockage ; transport de l'eau ; gestion de l'approvisionnement en eau ;

Classe N° 42 : Analyse chimique ; recherches en chimie ; services de chimie ; conseils en construction ; établissement de plans pour la construction ; consultation sur la protection de l'environnement ; contrôle de qualité ; essai de matériaux ; expertises (travaux d'ingénieurs) ; ingénierie ; maintenance de logiciels d'ordinateurs ; étude de projets techniques ; recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers) ; recherches biologiques ; recherches en bactériologie ; consultations professionnelles en matières de projet scientifiques, techniques ou environnementaux.

Classes de produits ou services : 37, 39, 42.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier : 1H50 3840 CAS 52

MA 482-1 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance) **14/4121449**

DATE ET LIEU DE DÉPÔT **29/09/2014**
92 INPI - Dépôt électronique

**1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

CABINET BEAU DE LOMENIE

232 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE
France

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SOCIETE ANONYME)
25 RUE EDOUARD DELANGLADE
13006 MARSEILLE
France

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN 1 01 51 71 81 01 61 11 51 01

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)

EAU DE MARSEILLE METROPOLE

5 PRODUITS ET SERVICES

Construction ; réparation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'installation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'étanchéité (construction) ; supervision (direction) de travaux de construction ; réparation de pompes ; désinfection ; installation, entretien et réparation de machines, à savoir : appareils pour le conditionnement de l'eau, travaux publics ; pompage et régularisation d'eau ;

Distribution des eaux ; adduction d'eau ; stockage ; transport de l'eau ; gestion de l'approvisionnement en eau ;

Analyse chimique ; recherches en chimie ; services de chimie ; conseils en construction ; établissement de plans pour la construction ; consultation sur la protection de l'environnement ; contrôle de qualité ; essai de matériaux ; expertises (travaux d'ingénieurs) ; ingénierie ; maintenance de logiciels d'ordinateurs ; étude de projets techniques ;

6 CLASSE(S)

37

39

42

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs

- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale :

N° national :

Réservé à l'INPI	
N° NATIONAL (à rappeler dans toute correspondance)	14/4121449
DATE ET LIEU DE DÉPÔT	29/09/2014 92 INPI - Dépôt électronique

MA 482-2 DEM/01-2014

<p>9 <input type="checkbox"/> MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION</p> <p>- Date d'agrément de l'organisme certificateur : <input type="text"/></p>	<p>10 <input type="checkbox"/> PRIORITÉ REVENDIQUÉE</p> <p>Pays, date et n° de dépôt :</p>
---	--

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec le(s)quel(s) des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

Nouvelle-Calédonie Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.

 <p>Signature numérique de : INPI ST=Hauts de Seine,emailAddress=systemes@- inpi.fr,L=Nanterre,CN=Institut National de la Propriete Industrielle,OU=SI,O=INPI,C=FR Raison : Dépôt électronique de Marque Lieu : INPI Courbevoie Date : 2014-09-29 13:00:28</p>	<p>12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE (nom et qualité du signataire)</p> <p>PASOTTI JEAN-PAUL CPI 97-0404</p>
---	---

AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires.
- La justification du paiement des redevances.
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI.
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage.
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièce à fournir en 10 exemplaires).

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page suite 1/...

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé « suite »

MA 482-3 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance)

14/4121449

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

**29/09/2014
92 INPI - Dépôt électronique**

Dans l'ordre des rubriques à compléter, indiquer ci-après : le n° de la rubrique concernée, son titre, et les compléments.

Suite de la page n°1, rubrique n°5 - 6 Produits et Services - Classes

Classe 42

recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers) ; recherches biologiques ; recherches en bactériologie ; consultations professionnelles en matières de projet scientifiques, techniques ou environnementaux ;

12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE (nom et qualité du signataire)

PASOTTI JEAN-PAUL CPI 97-0404



de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 14/48 Vol. II du 28 novembre 2014

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves LAPIERRE', is written over a horizontal line.

Yves LAPIERRE



109 - 1 / 1 - 00000 - 0

227

CABINET BEAU DE LOMENIE
232 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE

N° National : 14 4 110 688

Dépôt du : 8 AOÛT 2014

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, SOCIETE ANONYME, 25
RUE EDOUARD DELANGLADE, 13006 MARSEILLE.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
CABINET BEAU DE LOMENIE, 232 avenue du Prado, 13008
MARSEILLE.



Marque déposée en couleurs.

Classe N° 37 : Construction ; réparation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'installation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'étanchéité (construction) ; supervision (direction) de travaux de construction ; réparation de pompes ; désinfection ; installation, entretien et réparation de machines, à savoir : appareils pour le conditionnement de l'eau, travaux publics ; pompage et régularisation d'eau ;

Classe N° 39 : Distribution des eaux ; adduction d'eau ; stockage ; transport de l'eau ; gestion de l'approvisionnement en eau ;

Classe N° 42 : Analyse chimique ; recherches en chimie ; services de chimie ; conseils en construction ; établissement de plans pour la construction ; consultation sur la protection de l'environnement ; contrôle de qualité ; essai de matériaux ; expertises (travaux d'ingénieurs) ; ingénierie ; maintenance de logiciels d'ordinateurs ; étude de projets techniques ; recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers) ; recherches biologiques ; recherches en bactériologie ; consultations professionnelles en matières de projet scientifiques, techniques ou environnementaux.

Classes de produits ou services : 37, 39, 42.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015



de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 14/47 Vol. II du 21 novembre 2014

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves LAPIERRE', is written over a horizontal line.

Yves LAPIERRE



11-1/1-00000-0



197

CABINET BEAU DE LOMENIE
232 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE

N° National : 14 4 108 659

Dépôt du : 28 JUILLET 2014

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, SOCIETE ANONYME, 25
RUE EDOUARD DELANGLADE, 13006 MARSEILLE.
N° SIREN : 057 806 150.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
CABINET BEAU DE LOMENIE, 232 AVENUE DU PRADO, 13008
MARSEILLE.

SEMM

Classe N° 37 : Construction ; réparation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'installation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'étanchéité (construction) ; supervision (direction) de travaux de construction ; réparation de pompes ; désinfection ; installation, entretien et réparation de machines, à savoir : appareils pour le conditionnement de l'eau, travaux publics ; pompage et régularisation d'eau ;

Classe N° 39 : Distribution des eaux ; adduction d'eau ; stockage ; transport de l'eau ; gestion de l'approvisionnement en eau ;

Classe N° 42 : Analyse chimique ; recherches en chimie ; services de chimie ; conseils en construction ; établissement de plans pour la construction ; consultation sur la protection de l'environnement ; contrôle de qualité ; essai de matériaux ; expertises (travaux d'ingénieurs) ; ingénierie ; maintenance de logiciels d'ordinateurs ; étude de projets techniques ; recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers) ; recherches biologiques ; recherches en bactériologie ; consultations professionnelles en matières de projet scientifiques, techniques ou environnementaux.

Classes de produits ou services : 37, 39, 42.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Confirmation d'un dépôt par télécopie

Vos références pour ce dossier : 1H50 3840 CAS 52

MA 482-1 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance) **14/4121449**

DATE ET LIEU DE DÉPÔT **29/09/2014**
92 INPI - Dépôt électronique

**1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

CABINET BEAU DE LOMENIE

232 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE
France

2 DÉPOSANT(S) Énoncer dans l'ordre : nom (à souligner) et prénoms ou dénomination ou raison sociale et forme juridique ; domicile ou siège

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SOCIETE ANONYME)
25 RUE EDOUARD DELANGLADE
13006 MARSEILLE
France

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

n° SIREN 1 01 51 71 81 01 61 11 51 01

3 MODÈLE DE LA MARQUE (représentation graphique maximale 8 cm x 8 cm)

EAU DE MARSEILLE METROPOLE

5 PRODUITS ET SERVICES

Construction ; réparation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'installation d'équipement de traitement et de distribution de l'eau ; services d'étanchéité (construction) ; supervision (direction) de travaux de construction ; réparation de pompes ; désinfection ; installation, entretien et réparation de machines, à savoir : appareils pour le conditionnement de l'eau, travaux publics ; pompage et régularisation d'eau ;

Distribution des eaux ; adduction d'eau ; stockage ; transport de l'eau ; gestion de l'approvisionnement en eau ;

Analyse chimique ; recherches en chimie ; services de chimie ; conseils en construction ; établissement de plans pour la construction ; consultation sur la protection de l'environnement ; contrôle de qualité ; essai de matériaux ; expertises (travaux d'ingénieurs) ; ingénierie ; maintenance de logiciels d'ordinateurs ; étude de projets techniques ;

6 CLASSE(S)

37

39

42

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé «suite»

4 BRÈVE DESCRIPTION DE LA MARQUE ET DE SES COULEURS :

- Marque sonore comportant un hologramme
 tridimensionnelle déposée en couleurs

- Autres caractéristiques de la marque (le cas échéant TRADUCTION, TRANSLITTÉRATION)

7 DÉPÔT EFFECTUÉ EN MÊME TEMPS QUE LA DÉCLARATION DE RENOUVELLEMENT DE LA MARQUE N° :

8 DEMANDE DIVISIONNAIRE

Date de dépôt de la demande initiale :

N° national :

Réservé à l'INPI	
N° NATIONAL (à rappeler dans toute correspondance)	14/4121449
DATE ET LIEU DE DÉPÔT	29/09/2014 92 INPI - Dépôt électronique

MA 482-2 DEM/01-2014

<p>9 <input type="checkbox"/> MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION</p> <p>- Date d'agrément de l'organisme certificateur : <input type="text"/></p>	<p>10 <input type="checkbox"/> PRIORITÉ REVENDIQUÉE</p> <p>Pays, date et n° de dépôt :</p>
---	--

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec le(s)quel(s) des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

Nouvelle-Calédonie Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.

 <p>Signature numérique de : INPI ST=Hauts de Seine,emailAddress=systemes@- inpi.fr,L=Nanterre,CN=Institut National de la Propriete Industrielle,OU=SI,O=INPI,C=FR Raison : Dépôt électronique de Marque Lieu : INPI Courbevoie Date : 2014-09-29 13:00:28</p>	<p>12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE (nom et qualité du signataire)</p> <p>PASOTTI JEAN-PAUL CPI 97-0404</p>
---	---

AIDE-MÉMOIRE RELATIF AUX PIÈCES À DÉPOSER

- La présente demande d'enregistrement éventuellement accompagnée de pages «suite», l'ensemble étant à fournir en 5 exemplaires.
- La justification du paiement des redevances.
- **S'il est constitué un mandataire** : le pouvoir ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI.
- **Si une priorité est revendiquée** : la copie officielle du dépôt antérieur, et, le cas échéant, la justification du droit de revendiquer la priorité ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le déposant est un étranger ni domicilié ni établi en France, et s'il n'en est pas dispensé par convention internationale** : la justification du dépôt régulier de la marque ou de son enregistrement dans le pays de son domicile ou de son établissement, et la justification de la réciprocité de protection accordée par ce pays aux marques françaises ; s'il y a lieu, ces documents doivent être accompagnés de leur traduction.
- **Si le caractère distinctif a été acquis par l'usage** : la justification de cet usage.
- **S'il s'agit d'une marque collective de certification** : le règlement d'usage et la justification d'agrément de l'organisme certificateur (pièce à fournir en 10 exemplaires).

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page suite 1/...

En cas d'insuffisance de place, utiliser l'imprimé « suite »

MA 482-3 DEM/01-2014

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL
(à rappeler dans toute correspondance)

14/4121449

DATE ET LIEU DE DÉPÔT

**29/09/2014
92 INPI - Dépôt électronique**

Dans l'ordre des rubriques à compléter, indiquer ci-après : le n° de la rubrique concernée, son titre, et les compléments.

Suite de la page n°1, rubrique n°5 - 6 Produits et Services - Classes

Classe 42

recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers) ; recherches biologiques ; recherches en bactériologie ; consultations professionnelles en matières de projet scientifiques, techniques ou environnementaux ;

12 SIGNATURE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE (nom et qualité du signataire)

PASOTTI JEAN-PAUL CPI 97-0404